

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

SEPTIÈME ANNÉE N° 625 DU 3 AU 5 AOÛT 2012

1801/2012 : 211^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

BON WEEK END

LA CITATION DE LA SEMAINE

« La vie ne se comprend que par un retour en arrière, mais on ne la vit qu'en avant »

Sören Kierkegaard

Suivez Nous sur }
facebook



À LA UNE

LE MODÈLE LYBIEN VA T IL SE REPRODUIRE EN SYRIE ?

Alors que la crise syrienne s'aggrave jour après jour, le Président russe Vladimir Poutine a, lors de la réunion des ambassadeurs russes qui s'est tenue le 9 juillet, prononcé un discours d'une grande fermeté, disant qu'il était hors de question de voir le « modèle libyen » se répéter en Syrie. Les paroles prononcées par l'homme fort de Moscou sonnent fort et clair. Remarquons également au passage l'envoi en Méditerranée d'une petite escadre de six navires de guerre, venant des flottes du Nord, de la Baltique et de la Mer Noire, pour une « mission d'entraînement ». Quand on sait que deux navires de guerre de l'US Navy croisent aussi en Méditerranée pour des « exercices » et que la destination des navires russes est la base navale syrienne de Tartous, on comprendra aisément qu'il n'y a là aucune matière à plaisanterie. Il est clair que ces exercices, menés en coopération avec la Syrie et qui ont commencé le 7 juillet, sont une façon pour la Russie de montrer ses muscles.

Chacun sait qu'il n'y a pas si longtemps une très médiatique Assemblée Générale des Amis de la Syrie s'est tenue à Paris, à laquelle une centaine de pays et d'organisations régionales ont participé. Lors de la réunion, la Secrétaire d'état américaine Hillary Clinton n'a pas manqué de resservir à nouveau le refrain éculé de « Bachar el Assad doit partir », et menacé sans vergogne la Russie et la Chine, disant que « ceux qui se tiendront aux côtés du régime syrien devront en payer le prix ». On ne saurait être plus clair pour manifester son désir d'hégémonie...

Mais, un peu partout dans le monde, nombreux sont ceux qui se refusent à manger de ce pain-là. Le porte-parole du Ministère chinois des Affaires Etrangères a ainsi marqué son opposition aux propos de Mme Clinton, et de son côté Vladimir Poutine s'est montré extrêmement critique envers la manière de l'Occident, conduit par les États-Unis, d'« exporter la démocratie » à coups de bombes et de missiles. Et, en réponse aux propos de la Secrétaire d'état américaine, la Russie a envoyé des navires de guerre en Méditerranée, avertissant les pays occidentaux et leurs agents de ne pas agir de façon trop inconsidérée.

Aujourd'hui, certains pays occidentaux, dans l'espoir secret de façonner la communauté internationale à leur image, clament haut et fort dans le monde entier que la seule solution à la crise syrienne est le départ de Bachar el-Assad et la mise au pouvoir de l'opposition. Et que celui qui ne

serait pas d'accord ou s'y opposerait se rendrait coupable d'un crime de lèse-majesté. Comme si le simple fait que Bachar el-Assad s'en aille devait suffire à résoudre tous les problèmes. Il est manifeste que l'on cherche à reproduire le « modèle libyen » en Syrie. Mais les choses sont-elles aussi simples que cela ? Qu'on veuille bien ouvrir les yeux et regarder d'un peu plus près la situation actuelle en Libye, où les fumées de la guerre viennent tout juste de se disperser. La Nation libyenne est toujours plongée dans une situation inquiétante, marquée par des rivalités tribales, des luttes de factions et des conflits en tout genre, qui menacent l'ordre public. Le chaos est tel que même le célèbre groupe pétrolier Shell Petroleum a annoncé son retrait du pays à la fin du mois de mai. Quelle serait la situation en Syrie si Bachar el-Assad était finalement contraint de partir sous la pression des bombes et des missiles ? Tout ce qu'on peut dire est que les conséquences en seraient désastreuses.

La Syrie est située dans la partie occidentale de l'Asie, avec à sa frontière Nord la Turquie, à sa frontière Est l'Irak, à sa frontière Sud la Jordanie, sans oublier le Liban et la Palestine au Sud-Ouest, et à l'Ouest, la mer Méditerranée et l'île de Chypre. C'est dire si sa localisation est stratégique. Et sur le plan intérieur, la Syrie est également un pays ethniquement et religieusement très fragmenté. C'est dire si la situation est autrement plus compliquée qu'en Libye. En d'autres termes, si ce pays plongeait dans le chaos, ce serait comme allumer la mèche d'un gigantesque baril de poudre dont l'explosion provoquerait des effets désastreux dans les pays voisins et la région, et peut-être même des troubles. La longue période de guerre civile que connaît la Syrie a déjà coûté la vie à 17 000 personnes, en a fait fuir 100 000 vers les pays voisins et laissé 1,5 million d'autres en attente d'une aide humanitaire. Si Bachar el-Assad quittait le pouvoir par des voies non légitimes, il s'ensuivrait un vide du pouvoir, et finalement les troubles s'aggravaient plus encore. Et le désastre humanitaire deviendrait encore plus profond. Non, décidément, le « modèle libyen » ne doit pas être reproduit.

Un autre problème se pose toutefois : et si le « modèle libyen » se répétait réellement en Syrie ? Je pense que cela n'arrivera pas. La première raison est que le peuple syrien ne le veut pas. Jamais il ne permettra à un autre pays de lui imposer un pouvoir politique. C'est le peuple syrien, et lui seul, qui a le pouvoir de choisir celui qui le gouvernera. De plus, l'armée régulière syrienne n'a rien à voir avec celle de Kadhafi. Elle possède des équipements beaucoup plus modernes, comme des missiles guidés précis et des avions modernes. Et on peut également affirmer sans crainte que l'armée syrienne est une armée aguerrie et disposant d'une grande efficacité au combat. N'oublions pas qu'elle a affronté par deux fois l'armée israélienne sur le Plateau du Golan en 1967 et 1973, et qu'elle y a à chaque fois fait bonne figure. Elle constitua aussi une grande partie de la

Force arabe de dissuasion au Liban à la même époque. Et tout récemment encore, en vue de se préparer contre des ingérences étrangères, l'armée syrienne a commencé des exercices militaires sur une grande échelle, témoignant d'un moral particulièrement solide.

La deuxième raison est que la Russie non plus ne le veut pas. Au nom de quoi ses intérêts et la seule base militaire extérieure qui lui reste devraient être menacés ? De plus, les liens diplomatiques, militaires et économiques qui unissent la Russie et la Syrie depuis de nombreuses années font qu'elle ne saurait abandonner un vieil ami en période de crise.

De plus, il y a également une autre grande puissance de la région qui ne serait pas d'accord, l'Iran. Les deux pays ont de solides relations d'amitié et de coopération. L'Iran est dirigé par un pouvoir Chiite, et le Président Bachar el-Assad est quant à lui Alaouite, une branche du Chiisme. Ces liens religieux font que l'Iran ne saurait rester insensible face à des frères dans la peine. Une autre chose à laquelle il faut s'intéresser plus profondément est « l'interdépendance ». Si l'Iran perd cet allié fiable qu'est pour lui Bachar el-Assad ou qu'un régime pro-américain s'installe dans la région en Syrie, il sera isolé, ce qui faciliterait grandement la tâche des pays occidentaux dans la région. Aussi ne cessera-t-il jamais d'apporter son soutien au régime syrien actuel. N'oublions pas non plus qu'en Irak aussi, le pouvoir est aujourd'hui entre les mains des Chiites. Grande puissance régionale, il ne fait guère de doute que l'Irak aussi encouragera une solution politique au problème.

Et finalement, ce sont les peuples et les pays épris de justice qui ne le veulent pas. La Chine, la Russie et d'autres pays soutiennent que la résolution du problème syrien passe par une solution politique basée sur la « proposition de cessez le feu en six points » de l'envoyé spécial conjoint des Nations-Unies et de la Ligue Arabe, Koffi Annan. La Russie et d'autres pays soutiennent cette solution dans le but de maintenir la paix et la stabilité au Moyen-Orient, et il y a des raisons encore plus profondes. Nous savons tous aujourd'hui que sous le beau nom de l'humanitarisme occidental dirigé par les États-Unis se cache en fait une nouvelle forme d'interventionnisme actif. Leur logique est simple, celui qui s'oppose à eux risque de se voir chasser par la force. Et cela même, éventuellement, sans recourir aux procédures d'approbation des Nations-Unies. Et quant aux conséquences d'une intervention, eh bien peu importe. La Chine et la Russie ont toujours été opposées à ce genre de pratiques, car ce comportement irresponsable ne pourra donner naissance qu'à un ordre international très perturbé et menacer gravement la paix dans le monde. C'est pour cela que ces pays ont toujours refusé de céder aux pressions occidentales.

En fait, du point de vue de l'opinion publique arabe, le départ de Bashar el-Assad n'est pas une option unique. C'est l'Occident qui essaie de donner cette impression, avec derrière l'objectif de pêcher en eaux troubles. La meilleure preuve est ce que l'on a pu voir lors d'un récent débat à la télévision jordanienne où les deux invités avaient des points de vue différents : les noms d'oiseaux ont volé, et la discussion a fini en pugilat. De cela, nous pouvons voir que de nombreux Arabes soutiennent le régime légitime syrien. Et ils sont aussi nombreux à soutenir un règlement politique du problème syrien.

C'est dire que nous conseillons à ceux qui voudraient répéter le « modèle lybien » de renoncer à cette idée tant qu'il en est encore temps, tant cette façon de faire serait mal accueillie. Que l'on ne se méprenne pas, en disant cela, je ne veux absolument pas dire que j'exprime un quelconque soutien au Gouvernement syrien. J'estime seulement que seuls les Syriens doivent avoir leur mot à dire sur ce qui concerne la Syrie. Ceux qui sont extérieurs à ce pays n'ont aucun droit d'y intervenir. Si certains pays occidentaux le faisaient malgré tout, ils perdraient la face aux yeux des peuples du monde entier. Et finalement, ce sont eux qui finiraient par en payer le prix, et pas les autres pays.

LA RÉDACTION



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

LUREL RESTE CONSEILLER RÉGIONAL

La 1e vice-présidente de la Région Guadeloupe a été élue hier à la tête de la collectivité. Egalement 1e adjointe au Maire de la ville des Abymes, présidente de la Semag et de l'office du tourisme Josette Borel-Lincertin était, en effet, la grande favorite. Elle succède ainsi à Victorin Lurel, devenu Ministre français des colonies et qui ne pouvait, à la demande du président François Hollande et conformément à la loi, cumuler cette fonction avec un mandat d'exécutif local. Josette Borel-Lincertin est la 2e femme élue à ce poste.

Cependant VICTORIN LUREL reste conseiller régional et membre de la commission permanente Seuls les aveugles de service qui sont malheureusement légion vont croire au retour de la séparation des pouvoirs . La séparation des pouvoirs, exécutif , législatif , judiciaire et des collectivités territoriales qui disposent de la liberté d'administration constitue est un des principes fondamentaux de la constitution des français Il est en effet formellement interdit d'être membre de deux de ces deux entités car il y a risque de conflits d'intérêts , de prise illégale d'intérêt et donc de corruption .

UTILE RAPPEL : Selon l'article 40 du code de procédure pénale, « le procureur de la République reçoit les plaintes et les dénonciations et apprécie la suite à leur donner conformément aux dispositions de l'article 40-1. Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs ». La notion d'autorité constituée n'est pas définie par le code de procédure pénale. Dans le langage courant, cette notion vise d'une manière générale les magistrats et les hauts fonctionnaires investis d'un pouvoir reconnu. Le Dictionnaire Littré précise qu'il s'agit des pouvoirs et fonctionnaires établis par une constitution pour gouverner. Il paraît possible de considérer que le terme « autorités constituées » inclut les représentants des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires dont les prérogatives et les rapports ont été définis par la constitution du 4 octobre 1958. En droit, la notion d'autorité constituée assujettie à l'obligation de l'article 40 du code de procédure pénale a été précisée par la jurisprudence qui donne des exemples de personnes morales ou physiques qui peuvent être considérées comme faisant partie des autorités constituées. Ainsi, l'obligation de dénoncer s'impose non seulement aux fonctionnaires de police, mais à toutes les catégories de fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales. S'agissant des élus, la loi n° 2004-204 du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité a créé deux nouveaux articles au code général des collectivités territoriales qui imposent à des

élus de dénoncer au parquet des infractions dont ils auraient connaissance. Ainsi l'article L. 2211-2 établit que, conformément à l'article 40 du code de procédure pénale, le maire est tenu de signaler sans délai au procureur de la République les crimes ou les délits dont il acquiert la connaissance dans l'exercice de ses fonctions ; le maire est avisé des suites données conformément aux dispositions de l'article 40-2 du même code. En outre, le procureur de la République peut porter à la connaissance du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale toutes les mesures ou décisions de justice, civiles ou pénales, dont la communication paraît nécessaire à la mise en oeuvre d'actions de prévention, de suivi et de soutien, engagées ou coordonnées par l'autorité municipale ou intercommunale. L'article L. 2211-3 indique pour sa part que les maires sont informés sans délai par les responsables locaux de la police ou de la gendarmerie des infractions causant un trouble grave à l'ordre public commises sur le territoire de leur commune, ce dans le respect des dispositions de l'article 11 du code de procédure pénale. S'agissant des autres catégories d'élus, il n'existe pas de texte équivalant aux textes précités. Il convient donc de se reporter aux dispositions générales de l'article 40 du code de procédure pénale. Un élu qui, dans l'exercice de ses fonctions aurait connaissance de la commission d'un crime ou d'un délit serait donc tenu d'en avertir le procureur de la République. Il importe de préciser que la Cour de cassation a eu l'occasion de préciser que les prescriptions de l'article 40, alinéa 2, du code de procédure pénale ne sont assorties d'aucune sanction pénale. Si les fonctionnaires et magistrats peuvent faire l'objet de sanctions disciplinaires pour avoir manqué à l'obligation de dénonciation de l'article 40 du code de procédure pénale, il en va différemment des élus. Néanmoins, il faut rappeler que, selon l'article 434-1 du code pénal, la non-dénonciation d'un crime dont il est encore possible de prévenir ou de limiter les effets constitue un délit qui pourrait, le cas échéant et sous réserve des dispositions de l'article 26 de la Constitution, donner lieu à l'engagement de poursuites.

Face à ce scandale , les réactions n'ont pas été nombreuses. Nous avons reçu le communiqué qui suit de la CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE : « Les conservateurs

socialistes de la région viennent de se rendre coupables d'un acte scandaleux qui défie la raison . Contraint par des règles de droit qui relèvent de la constitution française et de principes généraux du droit français , Victorin Lurel , ministre français des colonies a démissionné comme président du conseil régional près de trois mois après avoir signé en grande pompe un code de bonne conduite interdisant ce type de pratiques . Cependant , il reste conseiller régional et membre de la commission permanente de la Région ce qui lui permettra de garder l'intégralité de son pouvoir . La séparation des pouvoirs entre les pouvoirs, exécutif , législatif , judiciaire et des collectivités territoriales qui ont la liberté de s'administrer, qui est un pilier du système français est gravement foulé du pied . Il en résulte que prise illégale d'intérêt , conflit d'intérêt et corruption vont continuer de plus belle . Partisan de l'interdiction de tout cumul des mandats, nous réclamons la démission immédiate de VICTORIN LUREL de tous les postes occupés au conseil régional.

L' EXPLOITATION SPORTIVE

TEDDY RINER est devenu champion olympique de judo . BRAVO . Cependant , encore une fois ce ne sera pas une médaille pour LA GUADELOUPE , petit pays de 400 mille personnes qui est interdit d'existence par un grand pays de 60 millions de personnes . Nous faisons parti de celles et ceux qui ont mal quand ils ont vu ce médaillé brandir le drapeau national français .La France exploite nos ressources pour son prestige .Nous dénonçons cette pwofitasyon. La GUADELOUPE selon le droit international doit pouvoir participer avec ses représentants aux jeux olympiques

ECONOMIE, SOCIAL, SANTÉ

DEVIENDRONS NOUS IMMORTELS ?

Pour bien vieillir, une seule solution : s'y prendre dès ses 20 ans ! Le processus du vieillissement commence dès 18 ans. Le docteur Christophe de Jaeger préconise donc de se prendre en charge assez tôt afin d'optimiser sa santé le plus longtemps possible. Extraits de "Nous ne sommes plus faits pour vieillir" . Le saviez-vous ? A 50 ans, nous avons trente ans de vieillissement derrière nous ! Qui se sent vieillir à 35 ou 40 ans ? A 50 ans, nous avons trente ans de vieillissement derrière nous !

Trente années de détérioration progressive. On peut se croire très bien à 50 ans, mais sur le plan physiologique, nous avons trente années d'usure derrière nous. Devons- nous attendre d'avoir 20 ou 30 ans de plus pour réagir ? Devons- nous attendre d'être malade pour réagir ? Idéalement, il faudrait commencer à se poser des questions dès 20 ans, moment où l'on est au maximum de ses capacités physiologiques. Malheureusement, il existe un frein majeur à ce type de démarche : le déni. A 20 ans, on se sent immortel ! La vieillesse n'a pas de sens, tout du moins pour soi. A 30 ans, tout va bien et on est plutôt préoccupé par ses aspirations professionnelles et/ou familiales. A 40 ans, les lignes bougent. On sent bien que son corps change. La peau n'est plus la même. On a besoin de plus de temps pour récupérer. On a besoin de « gérer » son sommeil. La concentration est plus difficile. Le stress fait des ravages. On commence à aller (ou penser aller) chez un médecin, certes pour des broutilles, mais on y va. Heureusement, il n'y a rien de grave et de toute façon, on ne peut pas se le permettre, car le travail nous prend complètement, ainsi que notre famille. J'ai coutume de dire que nous sommes entre 30 et 50 ans les victimes d'un « help-up » temporel. Nous ne vivons plus, nous ne décidons plus grand- chose, nous avançons prisonniers de notre environnement social, professionnel, familial. Et puis, un beau jour, voici nos 50 ans. Il s'agira peut-être pour certains de 48 ans et pour d'autres de 56 ans. Les enfants sont partis, on est dans son dernier cycle professionnel avant la retraite, et l'on est face... à soi... et à l'autre, lorsqu'il est toujours là. Le constat est à ce stade souvent amer. La réaction la plus habituelle est alors le rejet, le déni. On travaille encore plus, on va voir ailleurs, on raconte à qui veut bien l'entendre (et sans tromper personne) que l'on est en pleine forme... Une autre réaction est possible : décider de se prendre en charge, devenir un acteur de son propre vieillissement. Décider de lutter contre ce qui apparaissait encore il y a peu de temps comme inéluctable. Décider d'améliorer, de renforcer son capital santé par des mesures actives touchant son mode de vie, la correction physiologique de ses carences, y compris hormonales, etc. Mais cela nécessite du courage, de la volonté, de l'application... ce qui n'est pas toujours évident à 50 ans ou plus. Alors, beaucoup préféreront renoncer au combat quotidien en se confortant dans l'idée qu'il est impossible de changer son destin biologique. Ils se résigneront à un quotidien dramatique, mais partagé par le plus grand nombre, plutôt que d'entreprendre un combat de chaque jour pour la préservation et l'accroissement de leur capital santé. Face aux enjeux personnels de notre vieillissement et à la passivité du plus grand nombre, je ne peux m'empêcher de penser au naufrage dramatique du Titanic que beaucoup de gens ont encore en tête grâce à l'émouvant film américain réalisé par James Cameron en 1997. Le paquebot coule dans la nuit noire, mais les gens continuent à danser, alors que l'eau glacée arrive à leurs chevilles et que le plancher penche... en espérant un miracle ou plutôt, en plein déni d'une réalité cruelle. D'autres ont lutté, sont parvenus aux

chaloupes et à chaque étape, ont augmenté leurs chances de survie. La survie est dans la lutte au quotidien contre cette forme de cancer, qui nous ronge progressivement le corps et l'esprit, qu'est le vieillissement. Mais a-t-on à 50 ans encore envie de lutter ? Le jeu en vaut-il la chandelle ? L'aspect psychologique est certainement l'une des difficultés majeures dans la quête d'une plus grande longévité en pleine santé. Psychologique, parce que toute une partie de notre être refuse d'y croire et cela correspond à ce besoin de confort que l'on trouve dans les certitudes, même si elles vous conduisent, doucement certes, mais sûrement, au décès. Plus on vieillit, et plus c'est pour nous difficile d'accepter ce qui n'est pas simplement un changement conceptuel, mais une révolution : agir sur son vieillissement, augmenter sa longévité en bonne santé. Il est également de plus en plus difficile d'accepter que l'on n'a pas fait à temps ce qu'il fallait, lorsque l'on ignore qu'il n'est jamais trop tard pour commencer.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES INTERNATIONALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

LA RÉOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU SUR LA SYRIE

Alors que les combats se poursuivent en Syrie pour éliminer les rebelles , l'Assemblée générale a adopté vendredi une résolution condamnant le recours accru aux armes lourdes par les autorités syriennes et exhorté toutes les parties à cesser immédiatement les violences armées. Présentée par l'ARABIE SAOUDITE dont l'attachement à la démocratie et à la dignité humaine sont connus de tous et le Groupe arabe, ce texte a été adopté par 133 voix pour, 12 contre et 31 abstentions, deux semaines après l'échec du Conseil de sécurité à mettre fin aux effusions de sang. Dans le texte adopté , l'Assemblée générale « condamne le recours accru aux armes lourdes par les autorités syriennes, notamment le pilonnage aveugle d'agglomérations à partir de chars et d'hélicoptères et le fait que le retour des troupes dans les casernes, avec leurs armes lourdes, n'a pas été assuré. » Elle a également condamné toutes les violences, « d'où qu'elles

viennent » et exigé que toutes les parties appliquent immédiatement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Présent lors de cette séance, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a de nouveau exprimé ses regrets devant les divisions qui ont empêché le Conseil de sécurité de parvenir à un accord, soulignant que les intérêts immédiats du peuple syrien devaient prévaloir sur les rivalités et les luttes d'influence. « Le conflit en Syrie est un test pour l'Organisation et je ne veux pas que les Nations Unies le ratent », a-t-il déclaré. Il a rappelé qu'en dépit de l'acceptation répétée, par les parties, du plan de paix en six points proposé par l'Envoyé spécial conjoint des Nations Unies et de la Ligue des états arabes, Kofi Annan, le gouvernement et les forces d'opposition avaient continué de recourir à des armes, et non à la diplomatie. M. Ban a assuré que la pression exercée par la communauté internationale pouvait faire une différence. « Nous avons tous une responsabilité à assumer vis-à-vis du peuple syrien », a-t-il estimé, ajoutant qu'il fallait user « de tous les moyens pacifiques offerts par la Charte des Nations Unies pour aider les parties à s'unir autour d'un processus de transition mené par les Syriens eux-mêmes et basé sur le dialogue et le compromis, et non sur les balles et les arrestations. » Selon lui, la responsabilité première de cesser les violences revient aux forces présentes sur le terrain, en particulier celles du gouvernement. « Mais leur refus de déposer les armes ne nous exonère pas de la nécessité d'agir », a-t-il lancé, invitant les États Membres à assumer les responsabilités collectives qui sont les leurs.

De son côté, le Président de l'Assemblée générale, Nassir Abdulaziz Al-Nasser, a regretté que le Conseil de sécurité se soit montré « une fois de plus incapable de faire preuve d'unité et d'agir pour mettre immédiatement terme à la crise effroyable qui sévit en Syrie », affirmant que cette impasse adressait le mauvais signal à toutes les parties du conflit. Compte-tenu de l'absence de mise en œuvre du plan de paix en six points, l'Assemblée générale n'a pas d'autre choix que d'entreprendre une action crédible et nécessaire. « Il en va de la crédibilité de l'ONU et de la stabilité régionale du Moyen-Orient. La vie de milliers de personnes dépend de notre action », a-t-il prévenu.

La Russie l'a jugé « déséquilibrée » et a voté contre. Malgré le fait que des appels des sanctions contre la Syrie et de la démission du président Bachar al-Assad ont été retirés au cours de la préparation de la résolution, cependant, une désapprobation du gouvernement syrien et pas l'opposition armée, qui cherche à renverser le gouvernement, prévaut encore dans le texte du document. Pour les russes, Le soutien apporté par des pays étrangers aux groupes armés antigouvernementaux en Syrie va à l'encontre des résolutions précédemment adoptées par l'Onu, a annoncé vendredi la porte-parole du département de l'Information et de la Presse

du ministère russe des Affaires étrangères Maria Zakharova. « Nous sommes obligés de constater une fois de plus que le soutien et le concours à l'opposition (syrienne) armée vont à l'encontre des résolutions du Conseil de sécurité de l'Onu relatives à la Syrie et du plan de Kofi Annan qui repose sur la résolution pacifique du conflit », a-t-elle indiqué dans un communiqué. Selon le document, la diplomatie russe est préoccupée par le fait que les insurgés syriens reçoivent de l'étranger des systèmes antiaériens portables. « Les vidéos mises en ligne démontrent entre les mains de qui tomberont ces armes », a-t-elle souligné en allusion à une vidéo montrant des rebelles exécutant des partisans du président Bachar el-Assad non armés. « Quelqu'un doute-t-il que les auteurs de ces atrocités sont au-delà de la loi et de la moralité humaine? », a conclu Mme Zakharova.

La résolution de l'ONU, contrairement aux résolutions du Conseil de sécurité, est une recommandation.

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

Les marchés asiatiques se sont drapés de rouge ce matin, à la notable exception de la Chine où les indices sont en légère progression, à l'image du CSI300 de Shanghai (+0,19%). A Tokyo, le [Nikkei 225] chute de -1,22%, tandis que les baisses avoisinent 1% à Séoul et à Sydney. La tendance est dictée par la clôture américaine, baissière, après que la BCE eut déçu les espoirs des investisseurs concernant des mesures "coup de poing" pour relancer la zone euro. Les bourses européennes avaient d'ailleurs payé au prix fort peu avant les annonces de Mario Draghi, avec des reflux dépassant 2% à Paris et Francfort et 4% à Madrid et Milan. Les vedettes du jour en Asie se seraient bien passées du coup de projecteur : Sharp plonge de -30% et Sony de plus de 7%, après leurs avertissements. L'électronique japonaise est en souffrance et continue à peiner à trouver la parade. Hier, Sharp a annoncé 5.000 suppressions d'emplois pour redresser ses finances.

ÉTATS UNIS

La Bourse de New York évoluait en forte hausse vendredi, saluant les derniers chiffres sur l'emploi aux Etats-Unis, meilleurs qu'attendu par le marché, ainsi qu'un indice encourageant sur l'activité dans les services: le Dow Jones prenait 1,90% et le Nasdaq

2,12%. Vers 16H00 GMT, le Dow Jones Industrial Average gagnait 244,80 points à 13.123,68 points, et le Nasdaq, à dominante technologique, 61,79 points, à 2.971,56 points. L'indice élargi Standard & Poor's 500 se valorisait de 2,04% (27,80 points) à 1.392,80 points.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en forte hausse vendredi et ont effacé leurs pertes de la veille, rassurées sur les perspectives d'une intervention des banques centrales et par des chiffres meilleurs qu'attendu sur l'emploi et l'activité dans le secteur des services aux Etats-Unis. L'indice du secteur bancaire à l'échelle européenne progresse de 5%.

La Bourse de Paris s'est envolée 4,38% vendredi, encouragée par des chiffres sur l'emploi américain meilleurs que prévu, et après avoir révisé positivement son jugement sur les propos de la Banque centrale européenne, permettant aux banques de gagner 8 à 10%.

La Bourse de Francfort a clôturé vendredi sur un très fort rebond, effaçant largement ses pertes de jeudi, où la déception après la réunion de la BCE avait dominé. L'indice vedette Dax a fini en hausse de 3,93% à 6.865,66 points et le MDax des valeurs moyennes a pris 2,96% à 10.990,72 points.

La Bourse de Madrid s'est envolée vendredi, terminant sur un bond de 6%, portée par les chiffres de l'emploi américain mais aussi l'espoir d'une intervention sur le marché de la dette de la BCE.

La Bourse de Londres a terminé en forte hausse de plus de 2% vendredi, après son recul de la veille, grâce à des chiffres de l'emploi meilleurs que prévu aux Etats-Unis. L'indice FTSE-100 des principales valeurs a gagné 124,98 points, soit 2,21% par rapport à la clôture de jeudi, à 5.787,28 points.

CHANGE

Après une forte volatilité et une clôture en franche baisse hier, le cours de la monnaie unique européenne contre le dollar US retrouvait ses esprits ce midi. La devise a maintenant effacé davantage que les pertes essuyées jeudi. Vers 13 heures, l'euro se reprenait de 0,78% à 1,2278 dollar, soit au-delà de son niveau à la veille de la conférence de presse du président de la BCE, Mario Draghi, qui s'est tenue hier. La devise reprend aussi 0,58% contre le yen à 95,81 yens, 0,16% contre le sterling à 0,7865 et reste toujours stable contre le franc suisse à 1,2011. Hier en effet, l'amplitude de la parité euro/dollar traduisait la nervosité et les changements d'anticipation des investisseurs, le plus haut de la veille étant situé à 1,2406 et le point bas à 1,2134, pour une clôture à 1,2183.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole grimpaient vendredi en fin d'échanges européens, dans un marché revigoré par des chiffres meilleurs que prévu de l'emploi aux Etats-Unis en juillet et par l'accès de faiblesse du dollar qui a suivi. Vers 16H15 GMT (18H15 HEC), le baril de

Brent de la mer du Nord, échangé sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres pour livraison en septembre valait 108,81 dollars, montant de 2,91 dollars par rapport à la clôture de jeudi, après avoir atteint 109,13 dollars, son niveau le plus élevé depuis plus de deux mois et demi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance gagnait 4,18 dollars, à 91,31 dollars. "Les prix du brut ont rebondi vendredi après les pertes essuyées la veille, engrangeant de très forts gains du fait d'un affaiblissement du dollar" et un regain d'optimisme sur le marché, commentait Brenda Kelly, analyste chez CMC Markets.

PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA



MANAGEMENT ET DROIT

ÉTABLIR UN COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL

Le compte de résultat prévisionnel permet d'établir une estimation par avance du résultat net annuel de votre activité sur une période donnée. Cet instrument de pilotage vous permet notamment de calculer votre capacité à rembourser vos emprunts. Il vous indiquera aussi si votre bénéfice sera suffisant pour que vous puissiez vivre grâce à votre affaire.

Le compte de résultat prévisionnel permet de déterminer, à l'avance et approximativement, le résultat (bénéfice ou perte) que vous pensez réaliser grâce à l'activité de votre entreprise. En phase de création d'entreprise, vous devez rester modeste sur vos prévisions de ventes, et adapter en conséquence vos charges. Vous pouvez ensuite réaliser ce compte de résultat sur généralement 3 années, afin de tenir compte d'une évolution de votre activité, donc de vos achats, ainsi de votre résultat.

Afin d'établir un compte de résultat prévisionnel, vous devez vous projeter dans l'avenir, vous considérer en situation d'exploitation, et rester modeste dans vos prévisions de ventes. Vous devez commencer par constituer une colonne de charges fixes et variables, à savoir :

- * Charges d'exploitation (achat de biens, de matières premières)
- * Achats de fournitures (électricité, eau,...)
- * Fournitures d'entretien (de papeterie, petites fournitures)
- * Charges externes (loyers et charges locatives, loyers crédit bail, assurances, entretien, ménage, ...)
- * Autres charges externes (Frais d'actes, honoraires, frais d'affranchissement, téléphone, publicité, frais de transport et de déplacement, voyages, ...)
- * Impôts et taxes (taxe professionnelle, autres impôts sauf IS, taxes,...)
- * Frais de personnel (salaires et charges sur salaires)
- * Dotations aux amortissements et aux provisions
- * Charges financières (intérêts débiteurs)

* Charges exceptionnelles (toute charge imprévue)

Vous poursuivez par la construction d'une colonne de produits (recettes), à savoir :

* Produits d'exploitation (ventes de biens finis , chiffre d'affaires)

* Produits financiers (Intérêts perçus sur placements)

* Produits exceptionnels (subventions, aides)

Vous totalisez individuellement ces deux colonnes, et pouvez rencontrer deux situations : soit la colonne charges est plus importante, et vous réaliserez une perte ; soit la colonne recettes est plus importante et vous réaliserez un bénéfice.

SIMPLIFICATION DES FORMALITÉS AU RCS ET AU RNCS

Publication au JORF de deux textes simplifiant les formalités effectuées au registre du commerce et des sociétés et au registre national du commerce et des sociétés. Un décret et un arrêté du 31 juillet 2012, publié au Journal officiel du 2 août 2011, simplifient les formalités effectuées au registre du commerce et des sociétés. Ces textes concernent les commerçants et les personnes morales soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés, les greffiers des tribunaux de commerce, ainsi que l'Institut national de la propriété industrielle.

Le décret comprend différentes mesures de simplification s'agissant des formalités effectuées au registre du commerce et des sociétés et de la tenue de celui-ci. La mesure principale a pour objet de rationaliser la tenue du registre national du commerce et des sociétés (RNCS) par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). En effet, l'INPI a pour obligation de centraliser au RNCS l'ensemble des doubles originaux des RCS tenus par les greffiers des tribunaux de commerce et des tribunaux civils statuant commercialement. Il pourra désormais archiver électroniquement les documents reçus des greffes. Ces documents, qui ne sont plus matériellement des doubles, sont assimilés à des originaux. Le maintien de l'ensemble des dépôts et des demandes d'inscription au RCS en deux exemplaires devient inutile puisque ce deuxième exemplaire "papier" était destiné à l'INPI. Le second exemplaire peut donc être supprimé. Par ailleurs, le décret permet aux commerçants personnes physiques et aux sociétés de déclarer au RCS le nom de domaine d'un site internet. En outre, le texte allège la procédure de radiation d'office des sociétés ayant cessé leur activité en supprimant le recours au juge commis à la surveillance du registre et en permettant au greffier du tribunal de commerce de procéder lui-même à cette radiation. Le rapport de la radiation peut également être simplement demandé au greffier et le juge ne sera désormais saisi que des cas de refus du greffier. Enfin, ce texte prévoit enfin différentes simplifications ou clarifications quant à l'accomplissement de formalités diverses : détermination de la personne du déposant pour les ouvertures d'établissement en France par des sociétés étrangères, clarifications quant à la possibilité de déposer des copies aux lieu et place d'originaux lorsqu'une immatriculation est faite par voie électronique, amélioration du contrôle du respect de leurs obligations par les entreprises domiciliataires, simplification des formalités déclaratives des sociétés coopératives agricoles.

L'arrêté, quant à lui, est pris en application de ce décret. Il précise les modalités de l'envoi électronique par les greffiers à l'INPI. En outre, le texte simplifie pour les entreprises les formalités de transfert de siège en les dispensant de la production de

l'extrait K bis qui sera requis directement du greffier du siège antérieur par le greffier du nouveau siège. Il modifie enfin l'organisation du comité de coordination du registre du commerce et des sociétés.

Ces textes entrent en vigueur le premier jour du mois suivant leur publication, soit le 1er septembre 2012.

PREPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er juillet 2012 à **9,40 €** soit **1425,7 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire (**1120 net**).

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO.

Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

POPULATION

POPULATION 2010: 407 205 habitants

OFFRE

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand (3,1)

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

DEMANDE TOTALE : 11,4

PRIX

MAI 2012 : 1,3% SUR UN AN

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN AVRIL : 64.610
OFFRE D'EMPLOI EN AVRIL : NC

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAÏBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;
FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**
COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

Suivez Nous sur }
facebook



Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire